



Comprendre la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC

CONFÉRENCIÈRE : SHARMILA
KHARE, DIRECTRICE GÉNÉRALE



Reconnaissance des terres



Source: #BeadYourProvince, Kooteen
Creations

À propos de CanaDon

- CanaDon est un organisme de bienfaisance qui encourage les dons au Canada grâce à la technologie.
- Pour les Canadiens, CanaDon offre la gamme de solutions de dons la plus complète et la plus flexible pour faire un don ou s'informer sur tout organisme de bienfaisance au Canada.
- Aux 85 000 organismes de bienfaisance canadiens, CanaDon fournit des outils de collecte de fonds abordables et de la formation pour les aider à accroître leur impact.
- Depuis 2000, plus de 5 millions de Canadiens ont donné plus de 3,7 milliards de dollars à des organismes de bienfaisance par l'intermédiaire de Canadon.





Vous avez une question ?

- Vous pouvez poser vos questions à tout moment pour la séance de questions-réponses à la fin.
- L'enregistrement et la présentation vous seront envoyés par courriel après le webinaire. Vous pourrez ensuite visionner la vidéo à la demande.

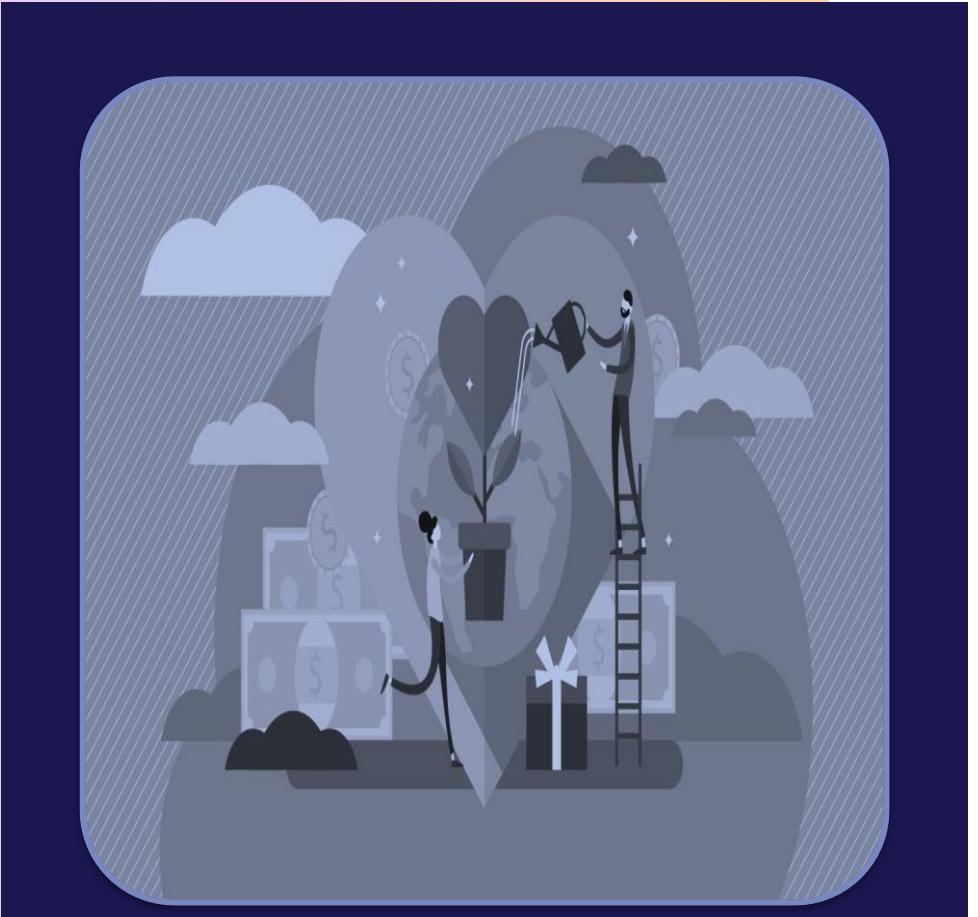


À propos de la conférencière

Sharmila Khare

Directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance

Sharmila est directrice générale de la Direction des organismes de bienfaisance depuis 2022. Parmi les points forts de sa carrière, on compte les postes de secrétaire adjointe au sein du cabinet du sous-ministre des Finances, de conseillère auprès du directeur exécutif de la Banque mondiale et, en 2009, de chef des organismes de bienfaisance, où elle a approfondi ses connaissances dans le secteur de la bienfaisance et à but non lucratif.



Aperçu

1. Le secteur de la bienfaisance au Canada
2. Qui nous sommes et ce que nous faisons : Enregistrement et au-delà
3. Tendances en matière de non-observation : Comment rester dans les règles
4. Le formulaire T3010 et la déclaration en ligne
5. Où s'adresser : ressources, sensibilisation et conseils

Partie 1

Le secteur de la bienfaisance au Canada

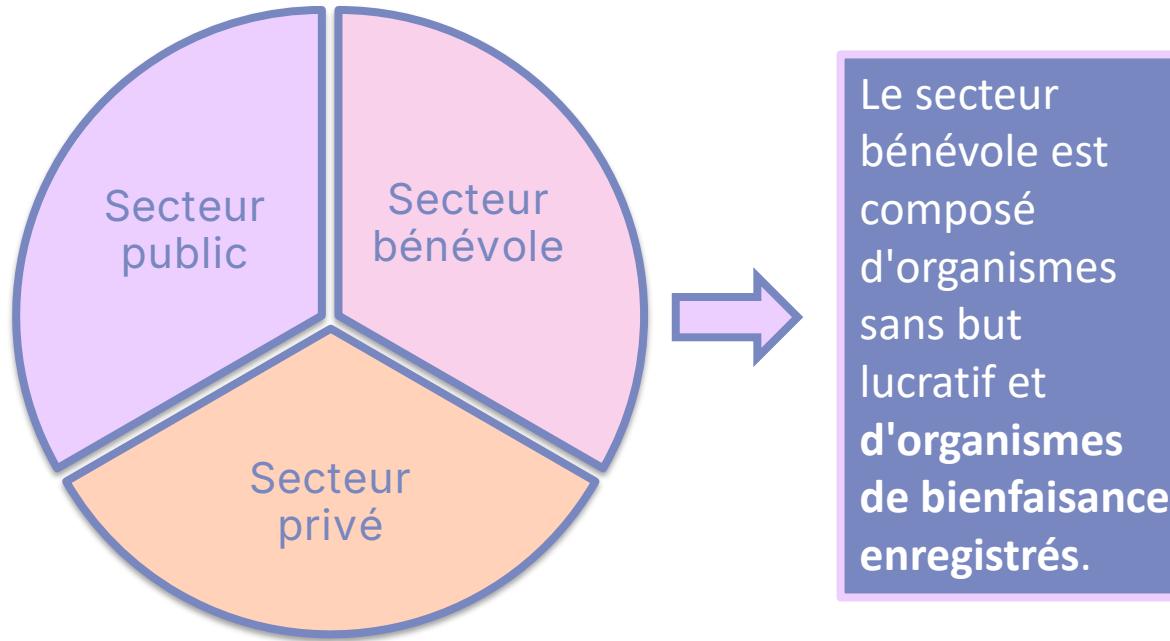


Partie 1:

Le secteur de la bienfaisance au Canada



Le secteur bénévole au Canada



Le secteur bénévole*

- Emploie 2,7 millions de personnes chaque année, soit 1 travailleur canadien sur 10.
- Représente 8,2 % du PIB annuel du Canada, soit environ 225 milliards de dollars.

Les Canadiens donnent plus de 11 milliards de dollars par année aux organismes de bienfaisance enregistrés**

- En 2022, les individus ont déclaré plus de 11 milliards de dollars en dons.
- En 2021, les entreprises ont donné environ 4,2 milliards de dollars***.

* <https://imaginecanada.ca/fr/Notre-secteur>

** <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/240314/dq240314b-fra.pdf?st=BtCBujrN>

*** <https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/prog-policy/stats/t2-corp-stats/2016-2021/sttstqs-scts-t2-tbl12-f.pdf>

Les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada

Il y a environ 85 348* organismes de bienfaisance enregistrés au Canada :

73 569 organismes de bienfaisance

4 680 fondations publiques

7 099 fondations privées

Soulagement de la pauvreté

11 431 13 %

Promotion de l'éducation

11 124 13 %

Promotion de la religion

32 059 38 %

Autres fins qui sont utiles à la communauté

30 734 36 %

* Données de la [liste des organismes de bienfaisance](#) au 27 octobre 2025..

Partie 2:

**Qui nous sommes et ce que
nous faisons :**

Enregistrement et au-delà

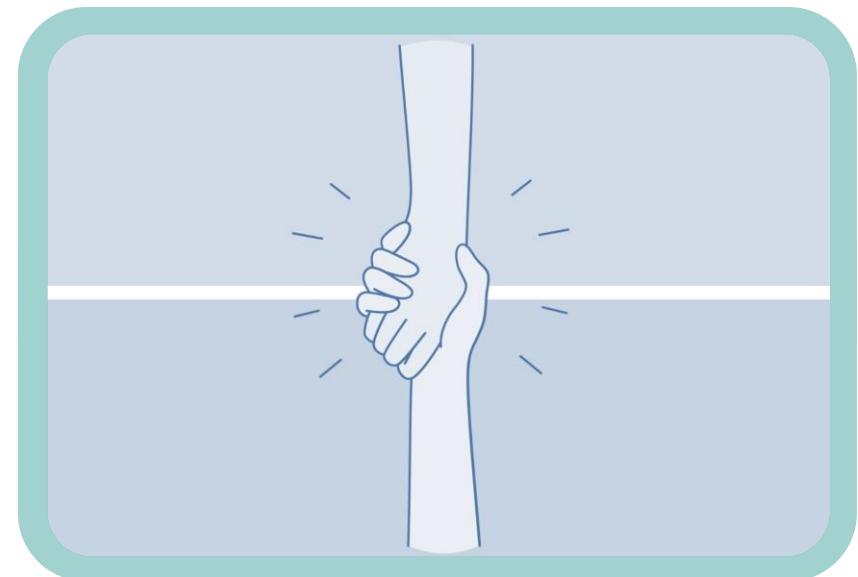


La Direction des organismes de bienfaisance

La Direction des organismes de bienfaisance est le secteur de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui administre les articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) liés à la réglementation des organismes de bienfaisance.

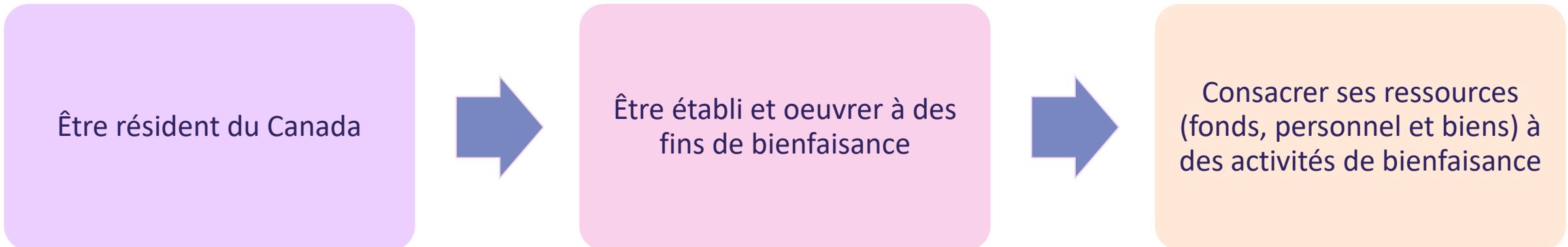
Direction des organismes de bienfaisance :

- Enregistre les organismes de bienfaisance en vertu de la LIR
- Informe le public et les organismes de bienfaisance des exigences d'enregistrement
- Protège le secteur contre le financement du terrorisme
- Surveille l'observation du secteur
- Met en œuvre des mesures d'observation



Exigences d'admissibilité à l'enregistrement

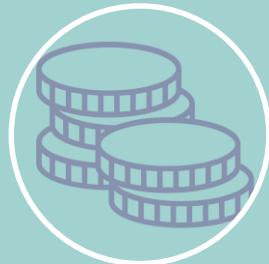
Pour être admissible à l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance, une organisation doit :



Avantages de l'enregistrement



Émettre des reçus
officiels de dons



Exonérés d'impôt sur
le revenu



Admissibles aux dons
d'organismes de
bienfaisance
enregistrés



Exemptés de la taxe
sur les produits et
services/taxe de
vente harmonisée
(TPS/TVH)



Exigences d'enregistrement



Ne faire que des activités autorisées



Tenir une comptabilité adéquate



Émettre des reçus de dons complets et exacts



Respecter les exigences relatives aux dépenses annuelles (contingent des versements)



Produire une déclaration annuelle de renseignements T3010



Préserver le statut d'entité juridique



Informer la Direction des organismes de bienfaisance de tout changement au mode de fonctionnement ou à la structure juridique

Quand produire la déclaration T3010

Les organismes de bienfaisance enregistrés doivent produire une déclaration de renseignements T3010 complète auprès de l'ARC au plus tard six mois après la fin de chaque exercice financier.



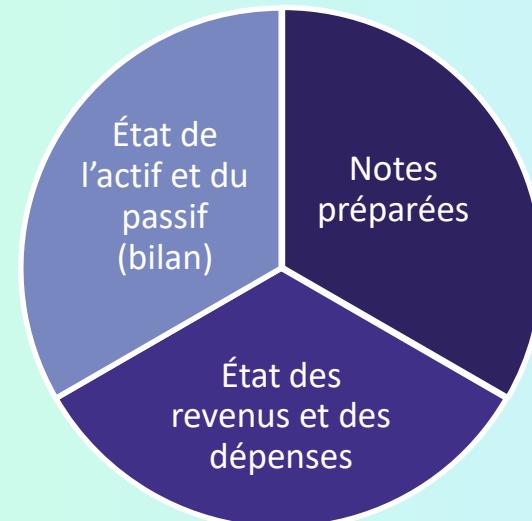
Qu'est-ce qu'il faut joindre à la déclaration de revenus ?

Une déclaration de renseignements T3010 complète comprend les formulaires et documents suivants :

- Formulaire T3010, *Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés*
- États financiers (même si votre organisme de bienfaisance n'était pas actif)
- Formulaire T1235, *Feuille de travail - Administrateurs, fiduciaires et autres responsables*
- Formulaire T1236, *Feuille de travail - Donataires reconnus/Montants fournis aux autres organismes (s'il y a lieu)*
- Formulaire T1441, *Versements admissibles : Subventions à des donataires non reconnus (s'il y a lieu)*
- Formulaire T2081, *Feuille de travail sur la participation excédentaire des fondations privées (s'il y a lieu)*

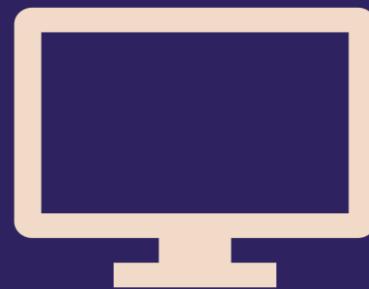
Conseil : États financiers

- Les organismes de bienfaisance doivent joindre leurs états financiers à leur déclaration annuelle de renseignements T3010, même s'ils n'ont pas été actifs durant l'exercice financier ou si leur solde était nul.
- Si les états financiers sont manquants, la déclaration est considérée comme incomplète.
- Les états financiers doivent comprendre au moins :



Comment produire une déclaration

La meilleure façon de remplir votre déclaration de renseignements T3010 est en ligne, en utilisant Mon dossier d'entreprise.



Mon dossier d'entreprise :

- Rapide
- Simple
- Sécuritaire
- Évite les retards postaux
- Évite les déclarations perdues
- Réduit les erreurs de production
- Traitement instantané des déclarations
- Barres de progression et indicateurs d'état

Omission de produire une déclaration

- Les organismes de bienfaisance peuvent se voir retirer leur statut d'organisme de bienfaisance s'ils omettent de produire leur déclaration annuelle T3010.
- Si l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance est révoqué :
 - ne peut plus émettre de reçus officiels de dons
 - n'est plus exonéré d'impôt sur le revenu
 - doit donner tous ses actifs restants à un donataire admissible ou payer une taxe de révocation égale à la valeur totale de ses actifs



ne peut plus émettre de reçus officiels de dons



n'est plus exonéré d'impôt sur le revenu



doit donner tous ses actifs restants à un donataire admissible ou payer une taxe de révocation égale à la valeur totale de ses actifs

Partie 3:

Tendances en matière d'inobservation : Comment rester conforme



Problèmes courants liés à l'inobservation

Problèmes courants d'inobservation

Dons à des donataires non qualifiés

Déclaration de renseignements annuelle T3010 incomplète ou incorrecte

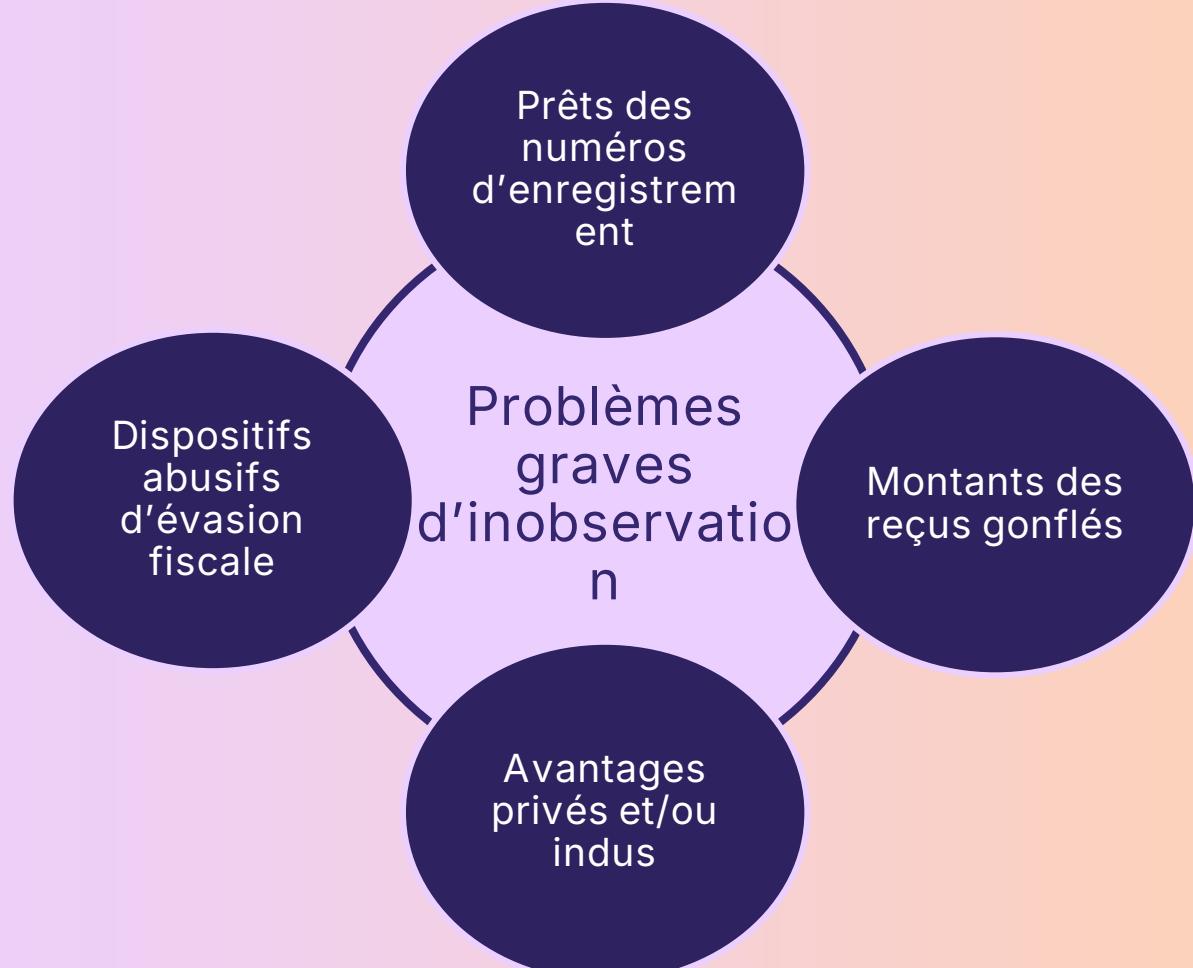
Production tardive de la déclaration de renseignements annuelle T3010

Fins/activités ne relevant pas de la bienfaisance

Défaut de tenir des livres et des registres adéquats

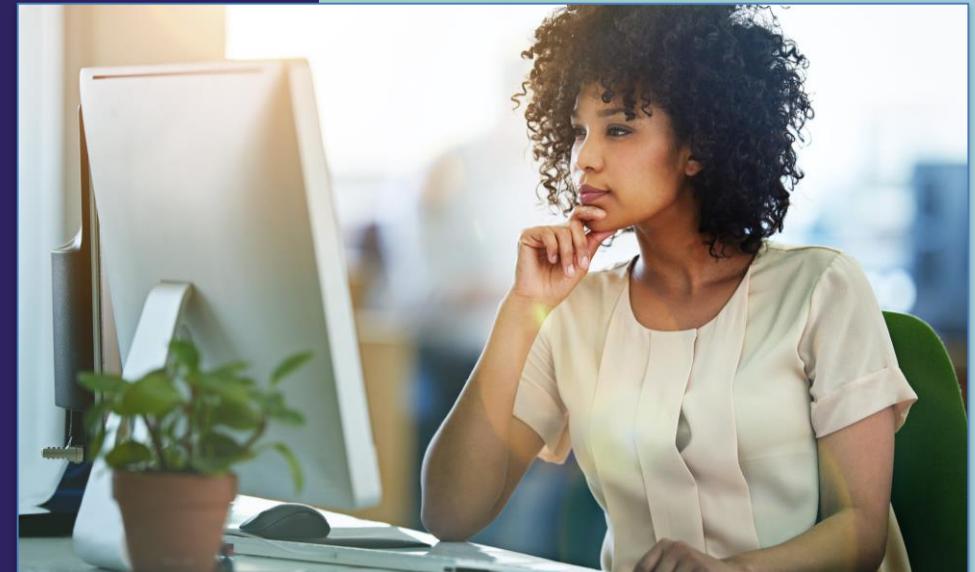
Reçus incomplets ou inexacts de dons

Problèmes graves d'inobservation

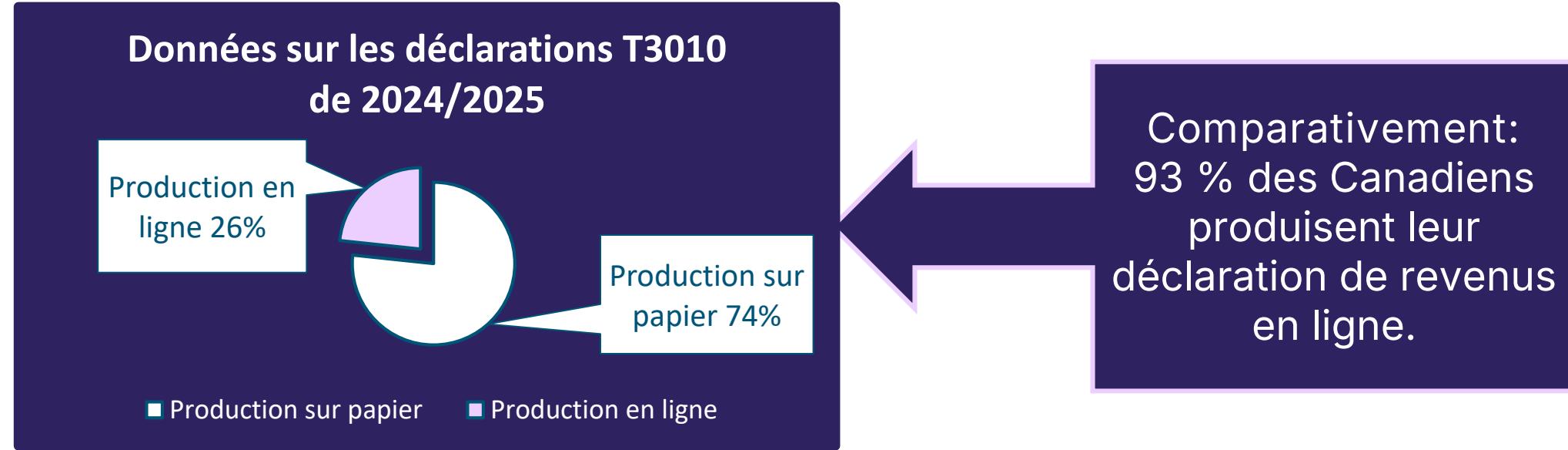


Partie 4 :

Augmentation de la production en ligne



Le paysage de la production : que nous apprennent les données ?



Le défi

- De nombreux organismes de bienfaisance utilisent toujours des formulaires papier malgré les avantages des options numériques.
- Une étude d'opinion publique menée en 2022 à la demande de l'Agence a révélé que le recours aux formulaires papier est souvent motivé par l'habitude ou la tradition.

Avantages de la production des déclarations en ligne

L'adoption de la production en ligne représente une occasion partagée de bâtir un secteur plus efficace, durable et transparent. En œuvrant ensemble à son adoption, nous pouvons générer des avantages pour les organismes de bienfaisance, le régulateur et le public, et préparer le terrain pour une éventuelle transition vers la production en ligne obligatoire.

Confirmation instantanée



Navigation flexible



Disponibilité des données dès le lendemain



Accès partagé



Moins d'erreurs



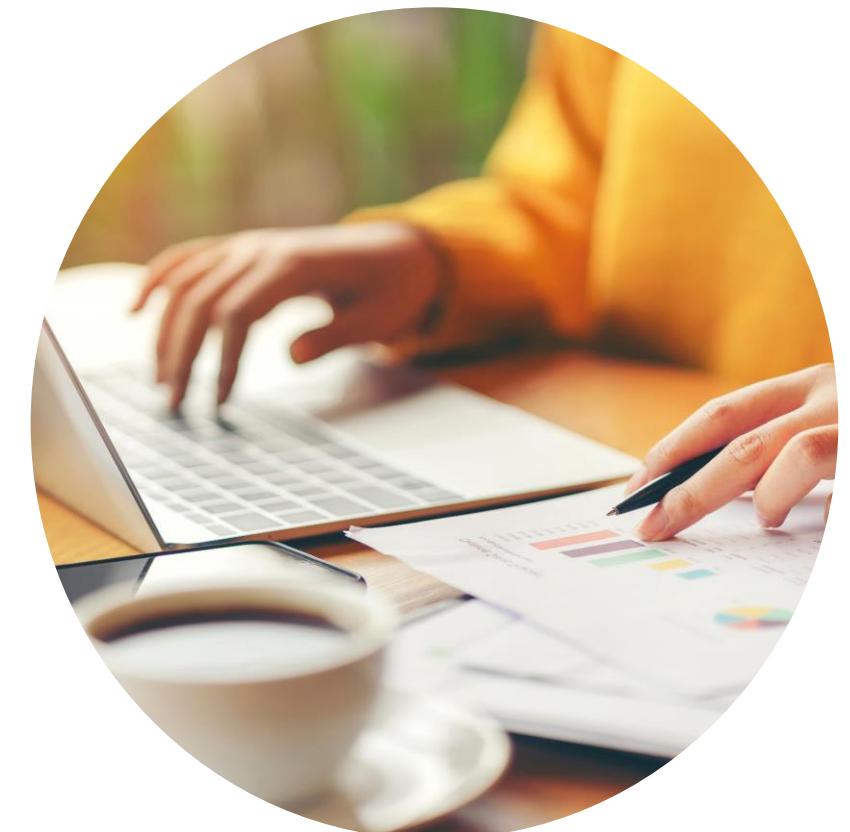
Solution écologique



Observation intégrée



Aide de l'ARC



Partie 5:

Où trouver de l'aide :

Ressources, sensibilisation et conseils



Mon dossier d'entreprise

Mon dossier d'entreprise est un portail en ligne sécurisé qui permet aux organismes de bienfaisance d'effectuer les tâches suivantes :

- Demander le statut d'organisme de bienfaisance enregistré et suivre l'état d'avancement de la demande
- Produire et modifier les déclarations annuelles
- Mettre à jour les renseignements sur l'organisation, y compris l'adresse, les administrateurs, les représentants et les documents constitutifs
- Téléverser les pièces justificatives et communiquer avec la Direction des organismes de bienfaisance
- Accéder aux comptes de paie et de TPS/TVH, produire les feuillets T4 et les déclarations de TPS/TVH, et consulter les soldes de compte et les détails des versements

Pour utiliser Mon dossier d'entreprise, vous avez besoin :

Numéro d'entreprise
(NE)

Compte de l'organisme de bienfaisance associé
(RR)

Rendez-vous sur la page « Services en ligne pour les organismes de bienfaisance » pour connaître les étapes à suivre :

- Obtenir votre NE et votre RR
- Se connecter à Mon dossier d'entreprise

Maintenir à jour les renseignements des organismes de bienfaisance



Nom



Numéro de téléphone



Adresse



Personne-ressource



Documents constitutifs



Fin d'année de l'exercice

Outils et ressources

www.canada.ca/organismes de bienfaisance et dons

- Demande d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance ou d'autre donataire reconnu
- Exploitation d'un organisme de bienfaisance enregistré
- Ressources pour maintenir le statut d'enregistrement d'organisme de bienfaisance
- Webinaires passés
- Rapport annuel

Représentants du service à la clientèle

1-800-267-2384

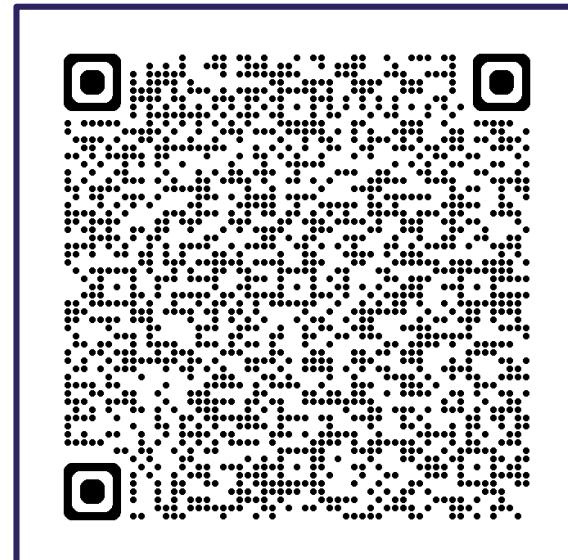
- Accompagnent les organismes de bienfaisance dans la modification de leur dénomination sociale, de leurs fins, de leurs activités, etc.
- Fournissent des services d'interprétation et des conseils techniques.



Liste d'envois électroniques

canada.ca/Organismes de bienfaisance - Actualités

- Les abonnés reçoivent des mises à jour lorsque de nouvelles informations sont ajoutées au site web, notamment :
 - pages web
 - conseils et recommandations pour maintenir le statut d'enregistrement
 - informations générales pour le secteur de la bienfaisance



Q&R





**La générosité
est ici.**



@CanadaHelps

charitylife@canadahelps.org